

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

ETREILLERS

PLAN DE ZONAGE

PLUI ARRETE LE 02/07/2025 PLUI APPROUVE LE .../.../...

urby.com

Echelle : 5000ème



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU VERMANDOIS
RD 1044 - Hameau de Riqueval
02420 BELLICOURT
03.23.09.50.51

- Nouvelle construction**
 - Nouvelle construction
 - Grange
 - Secteur faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation
 - Cavités souterraines
- Installations agricoles**
 - Installation agricole classée
 - Installation agricole non classée
- Périmètre de protection des captages**
 - Périmètre de Protection Immédiat
 - Périmètre de Protection Rapproché
 - Périmètre de Protection Eloigné
 - Captage
- Limites de zones**
 - Ua : Zone urbaine dense correspondant au centre ancien
 - UE : Zone urbaine correspondant aux zones à vocation économique
 - UH : Zone urbaine destinée aux constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif (EISCP)
 - A : Zone agricole
 - Aec : Secteur de la zone agricole correspondant aux coopératives agricoles
 - Ap : Secteur de la zone agricole correspondant à des équipements publics et d'intérêt collectif isolés
 - N : Zone naturelle
- Éléments à protéger**
 - Élément de patrimoine urbain à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
 - Espace boisé classé au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme
 - Élément de patrimoine naturel à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme : Linéaire végétalisé
 - Élément à protéger au titre de l'article L.151-38 du Code de l'urbanisme : Chemins
 - Élément de patrimoine naturel à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme : Fossés
- Zone inondable**
 - Zones de ruissellement

Patrimoine	
Numéros	Désignation
01	Calvaire
02	Calvaire
03	Calvaire
04	Château de Pommery
05	Calvaire
06	Mur remarquable
07	Maison remarquable
08	Maison remarquable
09	Maison remarquable
10	Maison remarquable
11	Ancienne gare
12	Ancienne gare
13	Calvaire
14	Eglise
15	Cimetière
16	Mairie
17	EHPAD "Euphémie Derche"

